

Habilleuses, Maquilleuses et Coiffeuses

de la filière production

Premières victimes

du dépeçage méthodique de la direction générale

La direction générale a décidé unilatéralement qu'à partir de Janvier 2017, les habilleuses, les maquilleuses et les coiffeuses CDDU de la filière production (les HMC) n'auront plus de contrats FTV.

Les HMC seraient à l'avenir recrutées par les coproductions sur « recommandations des responsables de la filière » !

Cette décision n'a pas d'autre but que de diminuer la masse salariale, de faire des économies et de supprimer des ETP (Equivalent Temps Plein).

Nous dénonçons ces méthodes expéditives qui touchent une majorité de femmes qui collaborent avec la filière production depuis 10, 15, 20, 25 ans.

Nous doutons fort que les coproductions se « fieront » aux recommandations de la filière FTV, sachant que certaines coproductions imposent déjà leur personnel à FTV au détriment du personnel permanent de la filière de France télévisions !

Comment dans ces conditions pouvons-nous avoir confiance et donner du crédit à la direction de la filière quand elle tente de nous rassurer sur l'avenir des habilleuses, maquilleuses et coiffeuses CDDU ?

Il est de notoriété publique que la logique financière n'a aucun état d'âme, et la priorité à l'emploi ne fait pas partie de ces objectifs. Pour commencer sa course aux suppressions des ETP ordonnée par la Cour des Comptes et le Sénat (qui vient d'acter la suppression de 20 M€ par an de recettes publicitaires autour des programmes jeunesse), elle décide de s'attaquer aux plus vulnérables, aux plus petits salaires, aux femmes.

De plus ces salariées HMC (les plus petits salaires) ne pourront plus bénéficier des avantages des Comités d'établissement dans la mesure où elles ne feront plus partie des effectifs de France télévisions.

C'est la double peine. C'est inacceptable. C'est indigne du service public.

La CGT soutiendra toute initiative des HMC auprès des tribunaux.

Paris, le 8 décembre 2016